

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre d'un déménagement

(L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Demandeur (le demandeur doit être le futur occupant du domaine public) :

Particulier Entreprise (n° de Siret)

Nom/Prénom ou raison sociale :

Tél : Email :

.....

Adresse :

Modalités d'occupation

Lieu du déménagement :
et/ou

Lieu de l'emménagement :

Date(s) du déménagement :

Stationnement d'un véhicule ou d'un camion de déménagement :

Nombre de véhicules :

(préciser si remorque(s) et/ou monte-meubles)

Tonnages :

L'autorisation d'occupation impliquera une redevance d'un forfait de 15 euros par jour, par véhicule et par lieu.

La réservation des emplacements de stationnement et la mise en place de la signalisation (non fournie par la Ville d'Angoulême) seront assurés par vos soins.

La demande d'autorisation devra être communiquée au minimum 8 jours avant la date du début de l'occupation envisagée soit par mail (odp@mairie-angouleme.fr), soit par courrier (Ville d'Angoulême, service occupation du domaine public, 1 place de l'Hôtel de Ville, 16000 Angoulême / 0545387050).

Date :

Signature du demandeur :